



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

# FORMULAIRE DE DÉLÉGATION

Selon les règlements généraux de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec  
Samedi 2 novembre 2024 – 10h  
Maison du Loisir et du sports – 7665 boul. Lacordaire, Montréal (QC) H1S 2A7

### ARTICLE 6.5 DÉLÉGUÉ.E.S

Les membres ordinaires (**harmonies, les orchestres symphoniques et les ensembles à cordes**) peuvent déléguer **QUATRE (4) PERSONNES**. Les membres affiliés (**stage bands, drumlines, ensembles vocaux, ensembles de guitares, membres individuels et membres corporatifs du monde de la musique**) peuvent déléguer une **(1) PERSONNE**.

### ARTICLE 6.6 VOTE

À l'assemblée générale des membres, **seuls les délégué.e.s officiel.le.s ont droit de vote et ils ou elles n'ont droit qu'à un seul vote**. Le vote par procuration n'est pas autorisé. En cas d'égalité des voix, le ou la présidente de la corporation a un second vote ou un vote prépondérant. Sauf lors de l'élection des administrateurs où le vote est obligatoirement au scrutin secret, le vote se prend à main levée à moins que le scrutin secret ne soit demandé par le tiers des délégué.e.s présent.e.s.

#### **MEMBRE ORDINAIRE (harmonies, les orchestres symphoniques et les ensembles à cordes)**

Nom du groupe : \_\_\_\_\_

Délégué.e.s : 1. \_\_\_\_\_ 2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_ 4. \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### **MEMBRE AFFILIÉ (STAGE BANDS, DRUMLINES, CORPORATIONS OU INDIVIDUS)**

Nom : \_\_\_\_\_ Délégué.e : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**VEUILLEZ JOINDRE LE FORMULAIRE DE DÉLÉGATION  
À VOTRE INSCRIPTION  
AFIN DE VALIDER VOTRE DROIT DE VOTE**